

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 20 décembre 2022 à 19h00, au Centre Primevère à Sainte-Élisabeth.

Sont présents : Marie-Claude Ayotte, conseillère, Benoît Desrochers, conseiller, Olivier Guilbert Choinière, conseiller, Pierre Coutu, conseiller, Serge Perreault, conseiller, Josée Leclair, conseillère, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

### **1.OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 19H00, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*L'ordre du jour ne pouvant pas être différent de l'avis de convocation.*

**1.OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3.PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023**

**4.AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 530-2022 (TARIFICATIONS, COMPENSATIONS 2023)**

**5.PROJET DE RÈGLEMENT 530-2022 (TARIFICATIONS, COMPENSATIONS 2023)**

**6.PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023**

**2022-12-297**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a préparé un budget contenant les dépenses anticipées et les revenus équivalents pour l'année 2023.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et **résolu** QUE le conseil municipal adopte le Budget 2023 montrant des revenus et dépenses équilibrées de 4,513,798\$, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Monsieur le maire suppléant demande le vote

Adoptée à l'unanimité.

#### **4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 530-2022 (TARIFICATIONS, COMPENSATIONS 2023)**

Avis de motion est donné par monsieur Serge Perreault qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, règlement 528-2022 (Taxation, tarifications, compensations 2023).

#### **5. PROJET DE RÈGLEMENT 530-2022 (TARIFICATIONS, COMPENSATIONS 2023)**

Le projet de règlement en objet est déposé pour consultation.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets étant épuisés, monsieur le maire déclare la levée de l'assemblée.